



**FONDS DE
DOTATION**
Api Restauration

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
24





PRÉAMBULE

Le “Fonds de dotation Api Restauration”, dont le siège social est fixé à Mons-en-Baroeul, 384 rue du Général de Gaulle, 59 370, immatriculé 919 216 804, a été créé le 17 Juillet 2022, avec une dotation en capital de 15 000 €.

L'objet du Fonds de Dotation est de conduire et soutenir toutes missions d'intérêt général à caractère social, philanthropique, éducatif, humanitaire concourant à soutenir une alimentation durable et solidaire.

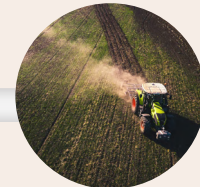
PAR EXEMPLE



Lutter
contre la
précarité
alimentaire et
le **gaspillage**
alimentaire



Sensibiliser
les parties
prenantes aux
enjeux sociétaux
et **climatiques** de
l'alimentation



Encourager
et permettre le
développement de
pratiques agricoles
territoriales et
durables

ET DE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE...

... à lutter contre la pauvreté, les exclusions, les discriminations et inégalités sociales et culturelles, ainsi que promouvoir les innovations sociales en lien avec cet objet.



Le Fonds de Dotation peut agir à son initiative dans la réalisation des missions d'intérêt général en lien avec son objet et peut recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à toute organisation d'intérêt général œuvrant en lien avec son objet.



Le Fonds de Dotation peut agir en France et l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.



Le Fonds de Dotation peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, dont l'objet participe à la réussite et à la réalisation de l'objet de l'association.

Concernant l'exercice 2024, il convient de noter les éléments significatifs suivants :

- Il s'agit du 3^e exercice d'existence du fonds de dotation, créé le 17 Juillet 2022.
- A la dotation initiale (consomptible) en capital de 15 000 €, le fonds a reçu une dotation complémentaire de 300 000€.
- Compte tenu du montant total de ses ressources, le fonds de dotation a nommé comme commissaire aux comptes le cabinet BDL, représenté par Madame Isabelle Taranne, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'au 31 décembre 2027.



FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS

Cette rubrique liste les différents organes de gouvernance du fonds.

Conseil d'administration ¹

Le conseil d'administration du Fonds de dotation Api Restauration est constitué de 5 membres :



Damien
Debosque

ADMINISTRATEUR ET
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



Manon
Lefebvre Ampe

ADMINISTRATRICE



Adrien
Debosque

ADMINISTRATEUR



Benoît
Platret

ADMINISTRATEUR ET
TRÉSORIER



Laure
Lagier

ADMINISTRATRICE ET
SECRÉTAIRE

En 2024, le conseil s'est réuni à 3 occasions :

le 5 février
2024

le 10 juin
2024

le 16 octobre
2024

L'ORDRE DU JOUR DE CHAQUE RÉUNION EST DÉTAILLÉE DANS LES PV JOINTS

Comité consultatif d'investissement

Puisque la dotation dont bénéficie le fonds ne dépasse pas en 2024 la somme de 1 million d'euros, il n'a pas été nommé à ce stade de comité consultatif d'investissement, dont les modalités de fonctionnement sont d'ores et déjà définies en article 14 des statuts du fonds de dotation.

Autres organes de gouvernance

Compte tenu des ressources et des dotations 2024, il n'a pas été prévu à date :

- de Direction Générale du Fonds de dotation (dont les missions sont définies en article 13 des statuts)
- ou de tout autre organe de gouvernance.

Cette organisation pourra être revue en fonction de l'évolution du fonds de dotation.



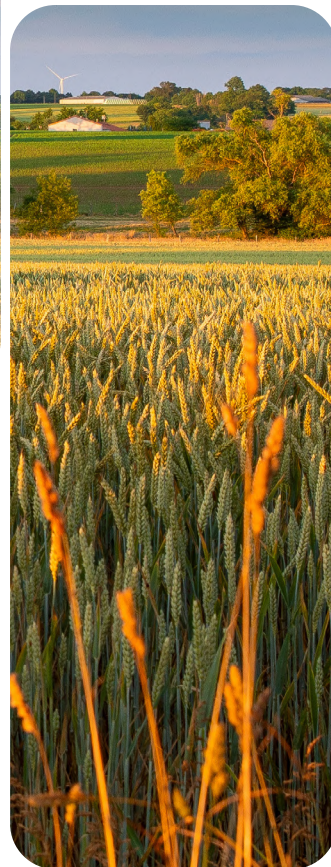
RAPPORT DU FONDS AVEC LES TIERS

LES ACTIONS DE COMMUNICATION MENÉES PAR LE FONDS

Aucune action ou outils de communication n'a été déployé à ce stade (manifestations, création d'un site internet...) au cours de cette troisième année. Un site internet est en projet.

LES ACTIONS DE PROSPECTION DE DONATEURS MENÉES PAR LE FONDS

En 2024, il n'y a pas eu d'actions de prospection de donateurs menées par le fonds, ayant abouti ou non, en dehors du fondateur la Société Api Restauration.



LISTE DES PARTENAIRES DU FONDS

En 2024, la Fonds n'a pas encore d'autres partenaires que son fondateur la Société Api Restauration. Par conséquent, il n'y a pas de relations spécifiques avec des tiers (ex : mises à disposition au profit du fonds ; organisation d'événements communs avec des partenaires) à mentionner.



LISTE DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES PAR LE FONDS ET INDICATION DE LEURS MONTANT

Au cours de l'année 2024, aucune action d'intérêt général n'a été financée directement par le fonds ; les ressources disponibles ont été utilisées uniquement via des actions de redistributions à des personnes morales à but non lucratif, dont le détail est donné dans le paragraphe suivant de ce rapport d'activité.

LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS DU FONDS DE DOTATION²

FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME

Objet du don : Soutenir l'action de la fondation dans le cadre de ses missions notamment

- le déploiement de la démarche Mon Restau Responsable
- le pôle prospective et plaidoyer de la fondation.

ÉLEVAGE SANS FRONTIÈRES

Objet du don : Soutenir financièrement leurs actions en faveur de l'autonomie alimentaire du Bénin et Togo.

INSTITUT PASTEUR DE LILLE

Objet du don : Soutenir les activités de l'association notamment au niveau de la prévention en matière de santé.

ARMÉE DU SALUT

Objet du don : l'aide alimentaire envers les publics les plus vulnérables.

COLLECTIF DE LA LUTTE CONTRE LA DÉNUTRITION

Objet du don : Soutien financier à la Semaine de la lutte contre la dénutrition qui a pour objectif de prévenir, dépister et prendre en charge la dénutrition.

TERRE DE LIENS

Objet du don : soutien aux jeunes agriculteurs et à la réduction de l'impact carbone liés au secteur agricole.

LES SŒURS DE STE THÉRÈSE POUR MADAGASCAR

Objet du don : Soutien annuel à l'aide alimentaire de l'orphelinat dans la région de Tuléar à Madagascar.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (OBLIGATOIRE³ SI APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE)

En 2024, le fonds de dotation n'a pas fait appel à la générosité publique⁴; il n'y a donc pas lieu de joindre le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public.

LISTE DES LIBÉRALITÉS REÇUES

En 2024, le fonds de dotation n'a reçu aucune libéralité.

A noter néanmoins la mise à disposition de locaux à titre gratuit, tentant lieu de siège social du Fonds, par la Société Api Restauration.

Le 23 Juin 2025 , à Mons en Baroeul

Damien Debosque

Président du Conseil d'Administration



³ Article 8 d. du décret n° 2009-158 du 11 février 2009. Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public est prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique.

⁴ Le législateur a autorisé les fonds de dotation à faire appel à la générosité publique après autorisation du préfet (Article 140 III de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ; articles 8, 11 et 13 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation et titre III de la circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation).